



MEDIAEVAL SOPHIA

ISSN: 1970-1950

Studi e ricerche sui saperi Medievali

Peer e-Review annuale dell'Officina di Studi Medievali

Direttrice
Patrizia Sardina

Vicedirettrice
Daniela Santoro

Direttore
editoriale
Diego Ciccarelli

27 (gennaio-dicembre 2025)

MEDIAEVAL SOPHIA 27
(gennaio-dicembre 2025)

STUDIA

ANTONIO MACCHIONE, <i>Demoni e posseduti nei Bioi dei santi italo-greci</i>	1
MIRIAM PALOMBA, <i>Il monastero femminile di San Vittorino a Benevento nei secoli X-XIII: una fondazione patrocinata dai principi di Capua e Benevento</i>	17
ANTONIO MURSIA, <i>Donne al potere nella Sicilia normanna. Le signorie di Galgana di Sperlinga, Lucia di Cammarata e Sibilla di Comincini</i>	41
CATERINA CAPPuccio, <i>Modelli di interazione tra centro e periferia: il papato e la penisola iberica (sec. XII)</i>	55
MATTIA OLIVA, <i>La teoria psicologica di Ja'aqov Anatoli attraverso l'interpretazione filosofica del Cantico dei Cantici</i>	67
FRANCESCO DI PIETRO, <i>Il percorso di un funzionario angioino tra militia, burocrazia e rappresentazione: il caso di Ademaro Romano</i>	83
MOHAMED OUEFFELLI, <i>Défendre les intérêts pisans en Sicile: la mission diplomatique de Corrado de Vico en 1345-1346</i>	107
GIUSEPPE GIUNTA, <i>Il furor e la condizione semireligiosa: la strategia di difesa nell'uxoricidio di Lagia (Montefollonico, 1366)</i>	125
PARIDE PISCITELLO, <i>La Madonna col Bambino in trono tra angeli e santi del pittore Turino Vanni a Palazzo Abatellis: note sparse per una committenza pisana a Palermo</i>	139
LUCIANA PETRACCA, <i>Dialettica normativa e protagonismo civico delle comunità di Terra d'Otranto nel XV secolo: le scritture capitolari del 1463-1464</i>	159

LECTURAE

141

Irene D. Aprile, Roberta Carchiolo, Mariagrazia Patti (a cura di), *Dai Monasteri e dai Conventi. Tesori d'arte*, Palermo, Soprintendenza per i beni culturali e Ambientali di Catania, Officine Grafiche, 2024, pp. 390, ISBN: 978-88-6164-573-8 (Diego Ciccarelli)

- Michele Campopiano, *Storia dell'ambiente nel Medioevo. Natura, società, cultura*, Roma, Carocci, 2025, pp. 176, ISBN: 978-88-290-2796-5 (Riccardo Giuliano)
- Martina Del Popolo, Gemma Teresa Colesanti, *Caterina Llull i Sabastida tra Sicilia e Catalogna. Edizione del suo secondo libro mastro (1479-1486)*, Barcelona, Edicions de la Universitat de Barcelona, 2025, pp. 850 (Mediterraneum, 6), ISBN: 978-84-1050-007-5 (Daniela Santoro)
- Fulvio Delle Donne, *La sfida dei re. 1283, Angiò contro Aragona*, Bari-Roma, Editori Laterza, 2025, pp. 138, ISBN: 978-88-581-5761-9 (Silvia Urso)
- Franco Franceschi, Paolo Nanni e Gabriella Piccinni (a cura di), *Medioevo che crea. Innovare, inventare, sperimentare nell'Italia dei secoli X-XIV*, Roma-Bari, Laterza (Storia e società), 2025, pp. 368, ISBN-10: 8858157621, ISBN-13: 978-8858157626 (Marina Montesano)
- Blanca Garí, *El poder del objeto. Materialidad, memoria y representación en la Baja Edad Media*, Madrid, Siruela, 2024, pp. 312, ISBN: 978-84-19942-84-5 (Gemma Teresa Colesanti)
- Daniel Le Blévec, Laurence Moulinier-Brogi (eds.), *Le corps au Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, 2025, pp. 680 (L'Atelier du Médiéviste, 16), ISBN: 978-2-503-61340-6 (Riccardo D'Amico)
- Nicola Naccari, *La Città del Sole. Primato romano ed ecclesiologia nella corrispondenza papale verso l'Oriente greco (XI-XIII sec.)*, Bologna, Bologna University Press, 2024, pp. 246 (Alphabet, 27), ISBN: 979-12-5477-408-3 (Luigi Russo)
- Francesco Panarelli (a cura di), *Città nel Mezzogiorno d'Italia tra XI e XV secolo*, Potenza, BUP-Basilicata University Press, 2024, pp. 254, ISBN: 978-88-31309-31-8 (Giovanni Tabone)
- Francesco Panarelli, *Dante a Mezzogiorno. Il Regno di Sicilia nella Commedia*, Roma, Carocci, 2024, pp. 112, ISBN: 978-88-290-2559-6 (Giovanni Tabone)
- Luciana Petracca, *Il banco Strozzi di Napoli. Credito, economia e società nel Quattrocento*, Roma, Viella, 2024, pp. 374, ISBN: 979-12-5469-695-8 (Gemma Teresa Colesanti)
- Maria Antonietta Russo, *Relazioni di potere e gestione patrimoniale nella Sicilia medievale. L'abbazia di Santa Maria del Bosco di Calatamauro (secoli XIII-XV)*, Palermo, Palermo University Press, 2025, pp. 300 (Storia. Classici, Fonti, Ricerche, 5), ISBN: 978-88-550-9771-0 (Rosalba Di Meglio)
- Mariarosaria Salerno, *Nel Regno del lusso. I consumi di pregio nei domini degli Angiò (secc. XIII-XIV)*, Pisa, Carocci, 2024, pp. 210, ISBN 978-88-290-2836-8 (Elisa Tosi Brandi)
- Patrizia Sardina (a cura di), *La terra e il mare. Signori, feudi e porti nel Mezzogiorno medievale e moderno*, Palermo, Palermo University Press, 2025, pp. 249 (Culturesocietà; 17) ISBN (a stampa): 978-88-5509-785-7, ISBN (online): 978-88-5509-782-6 (Silvia Urso)
- Jesús Ángel Solórzano Telechea, Jelle Haemers, Nena Marthe Vandeweerd, *El uso social del espacio en las ciudades medievales del suroeste de Europa*, Logroño, Instituto de Estudios Riojanos, 2024, pp. 480, ISBN: 978-84-9960-182-3 (Elisa Turrisi)

Vincenzo Tedesco, *L'anima di Traiano tra inferno e paradiso. Storia di una leggenda medievale*, Roma, Carocci Editore, 2024, pp. 218, ISBN: 978-88-290-2476-6 (Silvia Urso)

ATTIVITÀ OSM gennaio-dicembre 2025 233

CURRICULA 241

Défendre les intérêts pisans en Sicile: la mission diplomatique de Corrado de Vico en 1345-1346

Defending the Pisan Interests in Sicily: the Diplomatic Mission of Corrado de Vico in 1345-1346

Résumé

Dès le XII^e siècle, la commune de Pise a mobilisé ses élites et les membres de son gouvernement pour défendre les intérêts de ses citoyens menant des affaires dans les grandes places marchandes. Parmi les marchés les plus fréquentés par les Pisans figure la Sicile, où ils sont solidement implantés. La mission diplomatique de Corrado de Vico s'inscrit dans le contexte du milieu du XIV^e siècle. Dépêché en ambassade en 1345 par la commune de Pise auprès du roi de Sicile pour se plaindre des représailles catalanes exercées à l'encontre des hommes d'affaires pisans, il demande à Louis de leur rendre justice. En accomplissant sa mission, il consigne dans un registre, écrit de sa main, ses déplacements, les instructions qu'il a reçues de sa commune et ses démarches auprès de l'administration sicilienne. Ce registre, un des rares à avoir été conservés, dévoile en partie le fonctionnement de la chancellerie pisane et le travail mené par l'ambassadeur sur le terrain.

Mots clés: Ambassadeurs pisans, Corrado de Vico, Sicile, Pise, Relations diplomatiques, Représailles.

Abstract

Since the 12th Century, the Commune of Pisa mobilised its elites and members of its government to defend the interests of its citizens, who did business in major market places. Among the most frequented markets by the Pisans, stands Sicily, where they are well established. Corrado de Vico's diplomatic mission occurs in the context of the mid-14th Century. Sent in embassy in 1345 by the Commune of Pisa to the king of Sicily to complain about Catalan reprisals against Pisan businessmen, he asks Louis to do justice to them. During his mission, he records in a register, written by his own hand, his travels, the instructions he got from the Commune and his procedures towards the Sicilian administration. This register, one of the rare ones to subsist, unveil partly the functioning of the Pisan chancery and the work made by an ambassador on the spot.

Keywords: Pisan ambassadors, Corrado de Vico, Sicily, Pisa, Diplomatic relations, Retaliation.

À partir de la première moitié du XII^e siècle, la commune de Pise a déployé d'importants moyens au sein de son administration pour consolider les victoires militaires qu'elle a réalisées en s'alliant avec Gênes et Amalfi, entre autres, et qui lui ont permis de se tailler une part non négligeable des marchés méditerranéens. Ces acquis ont nécessité la mise en place d'une politique diplomatique active et le développement de toute une législation pour encadrer les missions diplomatiques de ses agents, en-

voyés pour négocier toutes sortes de privilèges accordés aux marchands pisans installés dans les différents ports de cette région.¹

Cette politique volontariste et dynamique a rapidement porté ses fruits, dans le sens où la commune de Pise fut la première à négocier et signer des traités de paix et de commerce, non seulement avec les États de l'Occident musulman dès les années 1130, mais aussi avec des villes italiennes, languedociennes et catalanes, afin de consolider ses positions sur les grandes places marchandes.

Jusqu'en 1284, Pise a constitué un espace maritime remarquable avec des intérêts étendus sur les deux extrémités de la Méditerranée ; elle représente un acteur majeur du commerce international. Sa flotte marchande sillonne la Méditerranée d'est en ouest et ses hommes d'affaires ont investi pleinement les grandes places marchandes. Cet élan extraordinaire s'estompe après la bataille de la Meloria et l'anéantissement de la flotte de guerre pisane par Gênes, sa rivale directe.² Cet événement majeur, conjugué avec la crise démographique et l'expansion de la Couronne d'Aragon, qui réussit à lui arracher la Sardaigne (1325), explique le recul significatif de Pise et son repli sur son domaine toscan.³

Néanmoins, pendant les années 1340, la commune se remet progressivement et reprend de la vigueur. Par ses capacités à mobiliser sa population et ses alliés, en jouant notamment sur les rivalités entre Milan et Florence, elle se donne les moyens de soumettre Lucques à partir de 1342,⁴ d'étendre son influence jusqu'à la Maremme et la Lunigiana et de résister à la montée en puissance de Florence.⁵ Ce dynamisme est aussi perceptible à travers la documentation qui montre que pendant les années 1340-1390, les activités économiques pisanes, notamment le commerce, la banque et l'industrie textile se portent bien, et les hommes d'affaires pisans sont parfaitement

¹ O. BANTI, «I trattati tra Pisa e Tunisi dal XII al XIV secolo. Lineamenti di storia dei rapporti tra Pisa e il Maghreb», in *L'Italia ed i paesi mediterranei. Vie di comunicazione e scambi commerciali e culturali al tempo delle Repubbliche Marinare*, Pacini Editore, Pisa 1988, pp. 43-74; E. SALVATORI, Boni amici et vicini. *Le relazioni tra Pisa e le città della Francia meridionale dall'XI alla fine del XIII secolo*, GISEM-Edizioni ETS, Pisa 2002, pp. 43-44; M. OUERFELLI, *Diplomatic Exchanges between the City of Pisa and the States of the Maghrib (from the 12th to the 14th Century)*, in «Mediterranean World» 22 (2015), pp. 97-112.

² Sur la Meloria, cf. A. MUSARRA, *1284. La battaglia della Meloria*, Editori Laterza, Bari 2018.

³ M. TANGHERONI, *Politica, commercio, agricoltura a Pisa nel Trecento*, Pacini Editore, Pisa 1972, pp. 75-82.

⁴ G. CICCAGLIONI, *Poteri e spazi politici a Pisa nella prima metà del Trecento*, Edizioni ETS, Pisa 2013, pp. 38-39. La conquête de Lucques est célébrée à Pise notamment par la fondation de la chapelle San Giorgio dans la cathédrale, en 1346, par les capitaines de la cavalerie; F. DAL BORGO, *Raccolta di scelti diplomi pisani*, appresso Giuseppe Pasqua, Pisa 1765, pp. 400-401.

⁵ B. FIGLIUOLO, «Lo spazio economico e commerciale pisano nel Trecento: dalla battaglia della Meloria alla conquista fiorentina (1284-1406)», in B. FIGLIUOLO-G. PETRALIA-P. F. SIMBULA (eds.), *Spazi economici e circuiti commerciali nel Mediterraneo del Trecento. Atti del Convegno Internazionale di Studi Amalfi, 4-5 giugno 2016*, Presso la Sede del Centro, Amalfi 2017, pp. 53-63; C. QUERTIER, *Guerres et richesses d'une nation. Les Florentins à Pise au XIV^e siècle*, École française de Rome, Rome 2022, pp. 36-38.

intégrés dans des réseaux denses de relations, non seulement en Toscane, mais aussi en Méditerranée.⁶ La commune continue de soutenir ses hommes d'affaires en négociant et en renouvelant les traités antérieurs, et en envoyant ses ambassadeurs désamorcer les tensions avec ses partenaires, traiter des affaires en urgence et défendre ses marchands en situation délicate.⁷

C'est le cas en 1345 lorsqu'elle dépêche le juge Corrado de Vico, en qualité d'ambassadeur, afin de réclamer au roi de Sicile Louis de lui rendre justice concernant un contrat non tenu par une société catalane de Majorque, installée en Sicile, et des affaires de représailles exercées à l'encontre de marchands pisans. L'historiographie s'est très tôt intéressée à cette question de l'exercice du droit de représailles dans le contexte méditerranéen ; elle a tenté de comprendre la complexité de ce phénomène réglementé et d'expliquer les modalités de son application et son impact sur les activités commerciales.⁸ Marco Tangheroni a montré combien ces affaires de représailles ont marqué les relations entre le royaume de Sicile et la commune de Pise pendant les années 1340 ; il cite, entre autres affaires, celle qui nous occupe et souligne le contraste saisissant entre l'octroi du droit de représailles aux Catalans et aux Siciliens contre les marchands pisans, et la volonté du roi de Sicile de maintenir de bons rapports avec la ville toscane.⁹

Par ailleurs, à l'exception de quelques affaires de représailles conservées de fa-

⁶ A. POLONI, « *Nec compelli possit effici civis pisanus* »: sviluppo dell'industria laniera e immigrazione di maestranze forestiere a Pisa nel XIII e XIV secolo», in B. DEL BO (ed.), *Cittadinanza e mestieri. Radicamento urbano e integrazione nelle città bassomedievali (sec. XIII-XVI)*, Viella, Roma 2014, pp. 235-262; EAD., «Qualche considerazione sull'industria laniera pisana nel Due e Trecento», in M. BALDASSARRI-S. M. COLLAVINI (eds.), *Studi di Storia e di Archeologia in onore di Maria Luisa Ceccarelli Lemut*, Pacini, Pisa 2014, pp. 189-200; EAD., «L'economia di Pisa nella seconda metà del Trecento. Qualche riflessione a partire dal commercio della lana nella documentazione datiniana», in M. BADASSARRI (ed.), *Massa di Maremma e la Toscana nel basso Medioevo: zecche, monete ed economia*, All'insegna del Giglio, Firenze 2019, pp. 121-128; B. FIGLIUOLO, «Lo spazio economico», cit., pp. 17-104; S. DUVAL-A. POLONI-C. QUERTIER, *Pise dans la seconde moitié du XIV^e siècle: sortir d'une vision décliniste*, in «Mélanges de l'École française de Rome» 129.1 (2017), p. 3, <https://doi.org/10.4000/mefrm.3424>.

⁷ M. BENSACI, *Pise et le Maghrib au Moyen Âge*, Thèse de doctorat inédite, Université Paris X, 1979; O. BANTI, «I trattati tra Pisa e Tunisi dal XII al XIV secolo», cit., pp. 43-74; M. OUERFELLI, «Les traités de paix et de commerce entre Pise et l'Égypte au Moyen Âge», in *L'autorité de l'écrit au Moyen Âge (Orient-Occident). XXXIX^e Congrès de la SHMESP* (Le Caire, 30 avril-5 mai 2008), Publications de la Sorbonne, Paris 2009, pp. 45-57.

⁸ R. DE MAS LATRIE, *Du droit de marque ou droit de représailles au Moyen Âge*, in «Bibliothèque de l'École des Chartes» 27 (1866), pp. 527-577; A. DEL VECCHIO-E. CASANOVA, *Le rappresaglie nei comuni medievali e specialmente in Firenze*, Zanichelli, Bologne 1894; M.-C. CHAVAROT, *La pratique des lettres de marque d'après les arrêts du parlement (XIII^e-début XV^e siècle)*, in «Bibliothèque de l'École des Chartes» 149.1 (1991), pp. 51-89; 53-55; L. TANZINI, *Le rappresaglie nei comuni italiani del Trecento: il caso fiorentino a confronto*, in «Archivio Storico Italiano» 167.2 (2009), pp. 199-251; ID., «Rappresaglie tra Toscana e Catalogna nei registri *Marcarum* dell'Archivio della Corona d'Aragona», in L. TANZINI-S. TOGNETTI (eds.), *Mercatura è arte. Uomini d'affari toscani in Europa e nel Mediterraneo tardomedievale*, Viella, Roma 2012, pp. 205-224.

⁹ M. TANGHERONI, *Politica, commercio, agricoltura a Pisa nel Trecento*, cit., pp. 105-106.

çon dispersée, les *Breve del comune e del popolo* de 1287 ne précisent pas comment la cité toscane entend régler cette question pourtant centrale dans la résolution des conflits avec les marchands étrangers ; ils se contentent de renvoyer vers la cour des marchands et les métiers concernés par ces affaires, dont les statuts ont disparu.¹⁰

Les péripéties de la mission diplomatique de Corrado de Vico nous sont parvenues dans leur intégralité grâce au rapport qu'il a rédigé pendant son séjour en Sicile et à son retour à la métropole. Il convient de présenter ce dossier dans un premier temps, d'examiner ensuite la nature des affaires pour lesquelles l'ambassadeur pisan est envoyé en Sicile. Il sera question en dernier lieu d'appréhender la façon avec laquelle le magistrat pisan entendait mener sa mission et comment celle-ci nous éclaire sur le fonctionnement de la diplomatie pisane en ce milieu du XIV^e siècle.

1. Présentation du registre

Ce registre de l'*Archivio di Stato di Pisa* est l'un des rares à être conservés dans la section *Divisione A (secolo XI-1406)* ; on trouve d'autres volumes similaires portant sur des affaires diverses, mais les documents sont fragmentaires et ont été reconstitués postérieurement avec des lacunes notables. Cette section est constituée de 268 registres dont les plus importants sont les statuts de la ville de Pise, les statuts des métiers, les élections des officiers, les consuls de la mer. Quelques uns comportent des instructions aux ambassadeurs, mais les dossiers sont fragmentaires et ne forment parfois qu'un ou deux feuillets, comme les registres 47, 71 ou 73.¹¹ D'où le caractère exceptionnel du registre numéro 30, qui est à notre connaissance le seul rapport complet d'un ambassadeur pisan envoyé à l'étranger.

La présentation de l'item dans l'inventaire actuel de l'*Archivio di Stato* est très sommaire : « 'Registrum actorum in curia regis Sicilie per ambaxiatorem communis pisarum', in una causa di rappresaglie 1345-1346 ». ¹² Toutefois, un inventaire plus ancien des actes publics de la commune, probablement rédigé au début du XV^e siècle, mentionne ce registre et en fait une description plus détaillée :

Uno libro d'atti facti per messer Currado di Bernardino da Vico pisano, giudice, cittadino pisano, ambasciadore del comune di Pisa nella corte della cancellaria del re di Sicilia, per fare revocare una represaglia conceduta contra i Pisani et

¹⁰ A. GHIGNOLI, *I brevi del comune e del popolo di Pisa dell'anno 1287*, Istituto Storico italiano per il Medio Evo, Roma 1998, pp. 69-70; L. TANZINI, *Le rappresaglie nei comuni italiani*, cit., p. 214.

¹¹ Archivio di Stato di Pisa [= ASP], *Comune divisione A (secolo XI-1406)* [= *Com. div. A*], Inventario, p. 6, n. 47: *Istruzioni ad ambasciatori*, 1198-1207; n. 71: *ambasciate*, sans date et le n. 73: *ambasciate*, instructions données à Niccolò Lanfreducci, ambassadeur de Pise auprès du sultan hafside, en 1393.

¹² B. CASINI, *Inventario dell'Archivio del comune di Pisa (secolo XI-1509)*, Il Telegrafo, Livorno 1969, p. 111; ASP, *Com. div. A*, Inventario, p. 3.

fare liberare certe merchatantie et cose de' Pisani arestate in Cicilia et di lettere mandate a Pisa et altrove per detta cagione, facto nel 1346.¹³

Selon ce même inventaire, d'autres documents portant sur des affaires de représailles ont été enregistrés et conservés par la chancellerie de la commune, tels que le privilège de Pierre IV d'Aragon, de 1345, dans lequel il révoque les représailles concédées contre les Pisans,¹⁴ ou celui de Ramondo Solieri de Majorque octroyé en 1373 par le roi d'Aragon.¹⁵

Le registre de Corrado de Vico mesure 33 cm de haut et 25 cm de large et comporte 123 folios. Son début est désordonné ;¹⁶ il contient la transcription d'extraits d'une dizaine de lettres, qui semblent être des brouillons rédigés par Corrado lui-même. Elles portent des ratures et des ajouts et certaines sont annulées. La plupart des informations sont reprises par la suite dans le document de façon plus précise et rigoureuse.

Le rapport de Corrado couvre 51 feuillets auxquels il convient d'ajouter les pièces justificatives. Celles-ci se composent de quatre lettres originales émanant de Louis de brouillons et de bouts de papier sur lesquels Corrado prenait des notes pour lui servir d'aide-mémoire, afin de rédiger son rapport final. On trouve également pas moins de sept items qui sont des copies, dont trois sont des lettres adressées à la commune de Pise par le roi et la reine de Sicile.¹⁷ On ne sait pas par ailleurs si Corrado a confié ses notes au service de la chancellerie dès la remise de son rapport où s'il est question d'un dépôt postérieur afin de les conserver dans les archives de la commune. Ces notes et brouillons, de tailles différentes, ont été pris dans la reliure qui a été réalisée postérieurement.¹⁸

Les pièces justificatives ont fait l'objet d'un inventaire précis rédigé par une main différente de celle de Corrado, sans doute celle d'un fonctionnaire de la chancellerie pisane :¹⁹ « In quodam libro subscripto in coperta desuper dicti libri videlicet registrum actorum in regno Sicilie continentur in effectu in terra videlicet 1346 ». ²⁰ Cet inventaire a dû être rédigé au retour de Corrado de Vico de Sicile lors de la remise de son rapport à la chancellerie et de son audition par le conseil de la commune.

Le premier folio indique clairement que les lignes qui suivent sont rédigées par l'ambassadeur lui-même, Corrado de feu Bernardino, juge de Vico :

¹³ ASP, *Com. div. A*, n. 27, f. 6v; B. CASINI, *Gli atti pubblici del comune di Pisa secondo un inventario della fine del Trecento*, in «Bollettino Storico Pisano» 28-29 (1959-1960), p. 89.

¹⁴ ASP, *Com. div. A*, n. 30, f. 3r. Cet acte porte le sceau royal pendant de cire rouge.

¹⁵ ASP, *Com. div. A*, n. 27, f. 6r; B. CASINI, *Gli atti pubblici*, cit., p. 89.

¹⁶ ASP, *Com. div. A*, n. 30, ff. 1-6v.

¹⁷ Voir par exemple annexe 5: lettre de Louis roi de Sicile, aux officiers du royaume leur annonçant la révocation des représailles à l'encontre des Pisans, concédées à Michele di Paxe et Bernat Mezzani, catalans de Majorque; ASP, *Com. div. A*, n. 30, f. 64.

¹⁸ Cf. annexe 1.

¹⁹ ASP, *Com. div. A*, n. 30, ff. 52r-54r.

²⁰ ASP, *Com. div. A*, n. 30, f. 52r.

In nomine patris et filii et spiritus sancti amen.

Hoc est registrum actorum et omnium que facta fuerunt in Curia Regis Sicilie per dominum Corradum Judicem de Vico quondam Bernardini ambaxiatorem communis Pisarum ad ipsam regiam maiestatem, inceptum domini incarnationis anno M° CCC° quadragesimo sexto indictione XIII^a de mense octubris. Scriptum per me Corradum judicem suprascriptum.²¹

La majeure partie du registre est écrite de la même main, soit celle de Corrado, à l'exception de l'inventaire des pièces justificatives placé à la fin de son rapport. Il s'agit d'une écriture cursive de chancellerie.

Qui est Corrado, juge de Vico ? Ce personnage est clairement un magistrat, un juge, citoyen de Pise comme il est indiqué dans le rapport et les lettres émanant des autorités siciliennes; il fait partie de l'élite urbaine qui a participé à la gestion des affaires de la commune au milieu du XIV^e siècle. Corradus Bernardini de Vico est cité dans le *Breve vetus seu chronica antianorum Civitatis Pisarum* de 1289-1409.²² La date de novembre-décembre 1350 indique qu'il est encore actif après son retour de Sicile à Pise en 1346. Il est d'ailleurs assez surprenant qu'un tel personnage de haut rang, un magistrat, ne soit cité qu'une seule fois dans les *Breve*, tandis que d'autres, chanceliers ou notaires et portant le même nom que lui, de Vico, sont souvent mentionnés pendant les années 1340-1360. C'est le cas de Michele Lantis de Vico, notaire et chancelier, de Cecchi Tegrimi de Vico, notaire, ou de Johannes Ferradi de Vico, notaire chancelier.

Corrado de Vico est qualifié dans tous les documents d'ambassadeur, de juge et parfois de *nuntius* (envoyé) et de *sindicus* (sindic). Il a visiblement reçu les pleins pouvoirs de sa commune pour la représenter et défendre les intérêts de ses concitoyens ayant rencontré des problèmes en Sicile. Le choix d'envoyer un juge est évidemment lié à la nature des affaires à traiter, qui exigent une bonne connaissance du droit, des pratiques judiciaires, ainsi que des capacités pour enquêter, négocier, convaincre et persuader. Des qualités qu'on trouve effectivement chez ce magistrat.

2. Les affaires traitées par le magistrat pisan

Avant d'entrer dans le détail des affaires transcrites dans le registre, il convient de revenir sur le contexte des années 1340, notamment en ce qui concerne la Sicile où les faits se sont produits. Les marchands pisans y sont solidement implantés depuis

²¹ «Ceci est le registre des actes et de toutes les choses qui furent faites à la cour du roi de Sicile par maître Corrado juge de Vico, de feu Bernardino, ambassadeur de la commune de Pise auprès de ladite majesté royale, commencé l'année de l'incarnation du Seigneur 1346, 14^e indiction au mois d'octobre. Écrit par moi Corrado juge susdit», ASP, *Com. div. A*, n. 30, f. 9. Voir annexe 2.

²² F. BONAINI, *Breve vetus seu chronica Antianorum Pisanae civitatis*, in «Archivio Storico Italiano» 6.2 (1845), p. 713: novembre-décembre 1350. Les *Breve* comportent la liste presque complète des noms de tous les citoyens pisans qui ont occupé la fonction d'Ancien du Peuple, mise à jour jusqu'à la conquête de la ville de Pise par les Florentins en 1406.

la fin du XII^e siècle et s'ils ont souffert des exactions des Angevins, en raison de leur sympathie pour les Staufen, ils ont réussi à maintenir une présence active dans l'île, dont ils assurent l'exportation des produits.²³ Le XIV^e siècle représente pour la Sicile une longue période de troubles, notamment après 1313, où Angevins et Siciliens s'affrontent. Les petits-fils de Frédéric III (1302-1337), Louis (1342-1355) et Frédéric IV le Simple (1355-1377), accèdent au trône alors qu'ils sont encore jeunes. Âgé de cinq ans, Louis succède à son père Pierre II (1337-1342) sous la régence de sa mère Élisabeth de Carinthie et de son oncle Jean d'Aragon, duc de Randazzo. Comme son successeur, il devient, dans le cadre d'une relation clientéliste avec la maison d'Aragon, un simple jouet entre les mains des grands du royaume dans la lutte qu'ils se livrent entre eux pour gouverner l'île.²⁴

Ce climat d'instabilité engendre l'anarchie et la multiplication des exactions et des représailles à l'encontre des hommes d'affaires fréquentant les ports siciliens, dont la situation géographique favorise la course, activité où les Catalans se montrent très actifs dès les années 1280.²⁵ On les voit à la manœuvre dans ce document ; soutenus par un pouvoir en expansion, ils tentent par tous les moyens de conquérir le marché sicilien et de détrôner les négociants pisans. Cette situation est comparable dans ses formes et ses conséquences à celle des marchés maghrébins, où les Catalans ont réussi à s'imposer progressivement au détriment des Pisans, qui exerçaient jusque-là une quasi domination avec les Génois.

Le soutien apporté par la Couronne d'Aragon à ses sujets installés en Sicile leur permet d'obtenir à la fois des privilèges, mais aussi la garantie de voir leurs intérêts défendus en cas d'agression ou de déprédation. On voit ainsi les marchands et les armateurs catalans obtenir de nombreux droits de représailles à l'encontre des Pisans en particulier.²⁶

Corrado de Vico est dépêché en qualité d'ambassadeur avec les pleins pouvoirs auprès de la cour sicilienne pour obtenir l'annulation des représailles exercées à l'encontre des marchands pisans résidant dans l'île et le dédommagement des pertes qu'ils ont subies. Une fois sur place, d'autres affaires surgissent, ce qui l'oblige à intervenir rapidement pour les résoudre.

La première affaire, qui n'a pas duré longtemps, porte sur un contrat de transport de grains de Sicile à Pise par la société de Michele de Paxe et Bernat Mezzani de

²³ G. PETRALIA, *Banchieri e famiglie mercantili nel Mediterraneo aragonese. L'emigrazione dei Pisani in Sicilia nel Quattrocento*, Pacini Editore, Pisa 1989, pp. 18-21; Id., «Sicilia e Mediterraneo nel Trecento», in B. FIGLIUOLO-G. PETRALIA-P. F. SIMBULA (eds.), *Spazi economici e circuiti commerciali*, cit., pp. 1-16.

²⁴ H. BRESCH, *Un monde méditerranéen. Économie et société en Sicile, 1300-1450*, École française de Rome, Rome-Palermo 1986, vol. II, pp. 783-785.

²⁵ Ivi, pp. 338-340; H. BRESCH, «La course méditerranéenne au miroir sicilien (XII^e-XV^e siècles)», in *L'exploitation de la mer. La mer moyen d'échange et de communication. VI^{èmes} Rencontres internationales d'archéologie et d'histoire, Antibes, 1985*, Editions APDCA, Juan-les-Pins 1986, pp. 91-110; réimpr. in *Politique et société en Sicile, XII^e-XV^e siècles*, Variorum reprints, Aldershot 1990, n. XI.

²⁶ L. TANZINI, *Le rappresaglie nei comuni italiani*, cit., pp. 212-214.

Majorque et leurs associés, à bord de la *nave* du premier, la Santa Maria. Ce contrat comportait une clause prévoyant une amende de 3000 florins si la cargaison de blé n'arrivait pas à bon port, soit à Porto-Pisano.²⁷ Une fois le navire arrivé à Catane pour effectuer son chargement, la cour royale l'a réquisitionné pour transporter du blé à Messine. Michele de Paxe n'a pas pu se rendre à Porto-Pisano comme il était prévu dans le contrat de transport. Par la suite, la commune décide d'engager une action devant la justice sicilienne pour obtenir le remboursement des 3000 florins. L'affaire est portée à la cour de Palerme devant le consul catalan et, malgré l'absence de Michele et de ses associés, l'intervention du notaire Matteo de Castiglione suffit pour faire cesser le litige entre les deux protagonistes.

Mais les Majorquins Michele de Paxe et Bernat Mezzani n'en sont pas à leur premier litige ; ils sont impliqués dans une autre affaire touchant là aussi des Pisans. En effet, en 1341, sous prétexte d'un droit de représailles accordé par la cour royale à hauteur de 1300 florins d'or, Bernat Mezzani a extorqué à Syracuse au Pisan Oddone de Vanne Soppo 300 cantars de fromages, qu'il a vendus au prix de 600 florins d'or, 3 onces et 10 taris.²⁸ Cependant la cour royale a ensuite annulé les représailles²⁹ et les deux Catalans sont tenus de restituer les 600 florins à Corrado de Vico, conformément à une lettre royale du 3 janvier 1345. Ce dernier demande en outre des dommages et intérêts de l'ordre de 10 % par an, soit 240 florins d'or.³⁰ Comme Oddone de Vanne Soppo n'a pas pu transporter son fromage, le dommage est estimé à 100 florins. Entre temps Bernat Mezzani est décédé; pour autant, ses héritiers et ses associés n'échappent pas aux poursuites engagées par le magistrat pisan, qui les accuse aussi d'avoir exercé des représailles contre le Pisan Ugolino de Pulta, en arraisonnant son panfile et en séquestrant ses marchandises au port de Palerme.³¹ C'est la raison pour laquelle Bartolomeo Safortea, associé de Bernat Mezzani, est appelé à comparaître devant la cour des maîtres rationaux.³² L'affaire semble avoir pris une certaine importance, puisque outre la venue de Corrado de Vico en Sicile, elle a également fait l'objet d'une ambassade envoyée par le roi de Sicile à Pise.³³

D'autres affaires surviennent alors que Corrado de Vico est en voyage entre Catane et Palerme. En son absence, la cour royale prend une décision contraire aux intérêts pisans: à la demande de Francesco Crispo, Raynero Campuli, Rosso Sacchayi et Angelo de Avito, marchands de Messine, la cour royale émet une « provision » contre la commune de Pise, le 8 novembre 1346 à Catane.³⁴ Corrado de Vico, qui s'apprêtait

²⁷ ASP, *Com. div. A*, n. 30, f. 84.

²⁸ ASP, *Com. div. A*, n. 30, f. 14.

²⁹ ASP, *Com. div. A*, n. 30, ff. 10-12 et 18.

³⁰ ASP, *Com. div. A*, n. 30, f. 14v.

³¹ ASP, *Com. div. A*, n. 30, ff. 16v et 19v.

³² ASP, *Com. div. A*, n. 30, f. 12v: lettre écrite à Catane, datée du 23 décembre 1345.

³³ ASP, *Com. div. A*, n. 30, f. 71: l'ambassadeur envoyé est Matteo de Castiglione.

³⁴ ASP, *Com. div. A*, n. 30, f. 24v. L'acte de provision est copié aux ff. 25-25v: Pise doit rendre et assigner à Francesco Crispo, Raynero Campuli, Rosso Sacchayi et Angelo de Avito, une

à prendre le chemin du retour à Pise, se voit obligé de plaider à nouveau la cause de sa commune pour demander l'annulation des représailles messinoises contre ses compatriotes.

Dans une autre affaire, l'ambassadeur pisan a obtenu la révocation des représailles concédées à Guillem Implayano, catalan de Majorque et habitant Trapani, contre le marchand pisan Pietro Salmuli, à qui il a extorqué des marchandises d'une valeur de 50 florins. Les sept lettres envoyées par le roi de Sicile au capitaine de Trapani et le procès intenté à Guillem Implayano, en présence de Corrado de Vico, révèlent que le Catalan était associé à des Siciliens, entre autres Giovanni Falchilia de Marsala, et qu'il a armé un *lignum* pour attaquer des bâtiments pisans au large de Trapani.³⁵ Course et piraterie se mêlent et exposent le trafic maritime à de grandes difficultés dans un contexte déjà morose, notamment pour les hommes d'affaires pisans, mais aussi pour le royaume de Sicile.

3. Les démarches de Corrado de Vico

Ce dossier n'est évidemment pas très original; on peut en trouver de similaires dans les archives de Gênes ou de Florence. Ce qui est exceptionnel à nos yeux, en revanche, ce sont la rigueur et la méthode avec laquelle ce magistrat a mené ses enquêtes, traqué les coupables et cherché les preuves de leur culpabilité pour les faire condamner et les obliger à payer dommages et intérêts à la commune et aux marchands pisans lésés.

Pour accomplir sa mission, l'ambassadeur s'est appuyé sur les marchands pisans installés en Sicile et leur consul et sur des réseaux locaux; il a aussi bénéficié de l'aide de ses amis pour faire avancer ses enquêtes. Ainsi, le 16 novembre 1346, Il écrit à son ami Giovanni de Forlivio en lui indiquant qu'il a dû se rendre de Catane à Palerme et qu'il y a trouvé des lettres envoyées par sa commune: certaines évoquent son retour à Pise, tandis qu'il doit en apporter d'autres à la cour royale.³⁶ Comme il ne peut le faire lui-même à cause de la distance, il demande à son ami de bien vouloir s'en charger à sa place, et de lui répondre pour être sûr que le porteur lui a bien transmis les lettres. Celles-ci, ainsi que d'autres que lui-même envoie à Pise, montrent qu'il est resté en contact constant avec la commune, qu'il informe régulièrement de l'avancée de ses démarches, tout au long de l'instruction de ces affaires.³⁷

Le magistrat pisan a multiplié les déplacements entre Palerme, Trapani et Catane pour aller soit à la rencontre du roi, soit à la cour des maîtres rationaux de Palerme. On sait par exemple qu'il s'est rendu de Catane à Palerme pour remettre en

somme d'argent due par des marchands pisans, notamment 670 florins qui auraient été prélevés avec violence à Pise.

³⁵ ASP, *Com. div. A*, n. 30, ff. 34-46.

³⁶ ASP, *Com. div. A*, n. 30, f. 1.

³⁷ Voir par exemple la copie de la lettre qu'il envoie de Catane; ASP, *Com. div. A*, n. 30, f. 76.

main propre des lettres de la cour royale aux magistrats de Palerme et que son voyage a duré cinq jours, soit du 2 au 7 novembre 1345.³⁸ Ces nombreux déplacements lui ont permis d'obtenir une vingtaine de lettres qu'il a consignées dans le registre de manière désordonnée. Ces lettres ont été rédigées dans trois endroits différents: Catane, Messine et Trapani, mais jamais Palerme; indication intéressante sur l'itinérance de la cour royale pendant ces deux années.

Lettres de Louis en faveur de Corrado de Vico

Date	Lieu d'expédition	Destinataire	Folio
23/10/1346	Catane	Officiers du royaume	10r-12r
23/12/1345	Catane	Justicier et conseil de la ville de Palerme	12v
28/02/1345	Catane	Matteo Rocha, notaire	15r
07/04/1346	Messine	Prêteur et juges de Palerme	17v
15/07/1346	Messine	Officiers de Palerme	23r
18/08/1345	Messine	Officiers de Palerme	23v
01/09/1346	Messine	Juge Perrono de Termini	24r
03/12/1345	Catane	Capitaine de Trapani	34r
23/12/1345	Catane	Capitaine de Trapani	35r
14/01/1346	Trapani	Capitaine de Trapani	35v-36r
09/09/1346	Messine	Officiers du royaume	36v-38r
20/03/1345	Catane	Raymondo Malleo, vice capitaine de Trapani	38v-39r
19/04/1345	Trapani	Raymondo Malleo, vice capitaine de Trapani	39r-41v
17/06/1346	Messine	Raymondo Malleo, vice capitaine de Trapani	42r-v
21/08/1345	Messine	Raymondo Malleo, capitaine de Trapani	43r
Date non indiquée	Non indiqué	Raymondo Malleo, capitaine de Trapani	43v
04/09/1346	Trapani	Raymondo Malleo, capitaine de Trapani	44r-v
20/09/1346	Messine	juges du Val de Mazara et au capitaine de Trapani	45r-46r

³⁸ ASP, *Com. div. A*, n. 30, f. 24v.

Pour chercher des preuves contre la société Saforteia, Corrado de Vico s'est lancé dans une longue enquête en multipliant les contacts avec les magistrats, le capitaine de Trapani et le comte de Calatabellotta, Raymondo Peralta, considéré comme un acteur majeur dans la prise des décisions à la cour royale de Sicile. Il écrit également aux notaires qui ont enregistré les contrats de la société Saforteia.³⁹ Pas peu fier des résultats qu'il a obtenus dans son enquête, il écrit dans les marges du registre: «Productio certorum instrumentorum ad victoriam suprascripte cause».⁴⁰

Il se présente d'ailleurs devant les maîtres rationaux avec des actes notariés qui attestent que la société Saforteia, représentée par Bartolomeo, a encaissé l'argent du fromage extorqué à Oddone de Vanne Soppo;⁴¹ il demande à ce que les héritiers de la société jurent sur les évangiles et il les interroge lui-même devant les maîtres rationaux.⁴² Parmi les arguments qu'il évoque devant la cour, figure celui d'une coutume ancienne en usage chez les marchands de Sicile, Sardaigne, Naples, Florence, Pise et Lucques et pratiquement partout dans le monde, depuis 10, 20, 30, 40 ans et même plus de temps que la mémoire. Selon cette coutume, l'argent d'autrui détenu par des marchands ou autres doit payer 10 % par an.⁴³ Néanmoins Corrado reconnaît que cette pratique n'est pas observée dans le royaume d'Aragon. Il dit toutefois qu'en Toscane, à Pise et en Lombardie, où on pratique l'usure, cette coutume existe.

S'il obtient gain de cause concernant la révocation des représailles contre les Pisans et le remboursement du prix du fromage, il n'a pas été satisfait sur les dommages et intérêts qu'il réclame à la société Saforteia.⁴⁴ Il se lance d'ailleurs à la chasse des affaires de cette société; à sa demande, la cour de Palerme émet le 20 novembre et le 18 décembre 1346, deux injonctions pour séquestrer deux cargaisons de 700 salmes de froment, chargées à Termini et arrivées au port de Palerme à bord de la *nave* de Niccolino Scotti, chargement appartenant à Bartolomeo Saforteia.⁴⁵

Pour réussir sa mission, Corrado de Vico a tenté de se rapprocher des magistrats de Palerme; une note intéressante montre qu'il essaie de s'appuyer sur des juges favorables à la cause de la commune. Il a d'ailleurs dressé une liste de noms de juges dits «non suspects» pour la commune de Pise, dont un nom rayé, celui de Tommaso de Bufalo.⁴⁶ Corrado s'est aussi heurté à l'opposition d'autres magistrats, sans doute fa-

³⁹ Il parvient à obtenir des copies de ces actes, qu'il retranscrit dans le registre (notamment f. 113).

⁴⁰ ASP, *Com. div. A*, n. 30, f. 19: «Production de certains documents pour la victoire de la dite cause». Voir annexe 3.

⁴¹ ASP, *Com. div. A*, n. 30, f. 15: les documents ont été présentés par Corrado à la cour des maîtres rationaux, le 16 mars 1345.

⁴² ASP, *Com. div. A*, n. 30, ff. 16-17: l'interrogatoire, avec les réponses fournies par Bartolomeo Saforteia, est retranscrit dans le registre.

⁴³ ASP, *Com. div. A*, n. 30, f. 17.

⁴⁴ ASP, *Com. div. A*, n. 30, f. 20v.

⁴⁵ ASP, *Com. div. A*, n. 30, f. 27v.

⁴⁶ ASP, *Com. div. A*, n. 30, f. 124, les juges auxquels il fait confiance sont les suivants: Giovanni Testa, Bertrame de Catane, Francesco Bonifatii, Philipppo de Parigi, Orlando de Gregorio et Perrono de

vorables aux Catalans. Tel est le cas du juge Gregorio, assesseur des maîtres rationaux, qui s'est déclaré ouvertement hostile aux Pisans.⁴⁷

Grâce à son énergie et à sa persévérance, Corrado a obtenu la suspension et par la suite l'annulation des représailles contre les Pisans par des lettres patentes enregistrées à la chancellerie sicilienne, mais le vice-chancelier Berengario Incastro a empêché le scellement des lettres, en s'opposant aux décisions de la cour. L'affaire traine alors en longueur et l'ambassadeur pisan, impatient, ne trouve d'autres solutions que de supplier les maîtres rationaux de régler l'affaire au plus vite. Dans une lettre adressée à la régente, il se plaint de la lenteur de la justice et fait état de son exaspération, «quia incongruum et grave est quod idem ambaxiator steterit novem mensibus in ambaxiata prefata».⁴⁸

Au final, malgré les difficultés qu'il a rencontrées, les résultats obtenus par Corrado lors de sa tournée en Sicile semblent probants. Néanmoins, il n'a pas obtenu gain de cause à toutes ses demandes, en particulier la condamnation de la société Safortea à payer des dommages et intérêts aux marchands pisans lésés.⁴⁹ Tout au moins a-t-il réussi à faire cesser les représailles et les actes de piraterie exercés à l'encontre de ses compatriotes en Sicile.

Par ailleurs, le registre comporte peu d'indications précises sur les conditions matérielles de l'exécution de la mission du magistrat pisan. Corrado ne donne aucun détail sur ses rétributions en termes de salaire ou d'indemnités; il indique néanmoins que lorsqu'il fut élu ambassadeur, il n'eut qu'un serviteur (*famulo*) à sa disposition et pas de monture. À son arrivée à Palerme, le consul et les représentants de la communauté marchande de la ville, sans doute conscients de l'importance de sa mission pour défendre leurs intérêts, lui octroient deux chevaux, un écuyer et deux *famuli*.⁵⁰ La décision de mettre à la disposition de l'ambassadeur des moyens supplémentaires est notifiée dans une lettre envoyée par Collo de Grima, consul de Pise en Sicile, et des marchands pisans aux consuls de l'ordre de la mer à la métropole.⁵¹

Une liste isolée d'achats de produits alimentaires, inscrite sur un bout de papier et datée du dimanche 28 novembre (l'année n'est pas précisée), permet de donner une idée, même si elle est partielle, du train de vie de l'ambassadeur pisan en terre sicilienne.⁵² Huit *rotoli* de viande de bœuf (6,344 kg), trois poulets, du pain, du vinaigre,

Termini. La liste mise au propre au f. 22 du registre ne comporte plus le nom de Tommaso de Bufalo. Cf. annexes 4a et 4b.

⁴⁷ ASP, *Com. div. A*, n. 30, f. 20.

⁴⁸ ASP, *Com. div. A*, n. 30, f. 86: «Parce qu'il est incongru et grave qu'il soit resté neuf mois pour cette mission».

⁴⁹ ASP, *Com. div. A*, n. 30, f. 20v: la cour absout la société du paiement des 600 florins (10 juin 14^e indiction). Corrado fait appel de cette décision (12 juin) et rédige une supplique qu'il envoie de Messine (ff. 21-21v).

⁵⁰ ASP, *Com. div. A*, n. 30, f. 76r.

⁵¹ ASP, *Com. div. A*, n. 30, f. 3v.

⁵² ASP, *Com. div. A*, n. 30, f. 108bis.

des oignons, des épices, du safran, du vin, du fromage et des poires. Il s'agit d'un menu très riche avec beaucoup de viande et peu de légumes, tout à fait caractéristique des habitudes alimentaires des classes dirigeantes.

Malgré ces maigres informations, une anecdote permet de dire que Corrado a payé de sa personne lors de son ambassade. Une note rédigée sur un bout de papier, glissée dans la reliure du registre, fait état d'un accident subi par l'envoyé pisan : frappé à la jambe gauche par le cheval de Tommaso de Turturo, il a dû rester alité pendant treize jours.⁵³

4. Conclusion

L'augmentation des problèmes rencontrés par les hommes d'affaires pisans en Sicile et la hausse des actes de représailles à leur encontre traduit très clairement l'instabilité politique et la faiblesse du pouvoir royal, en la personne de Louis encore mineur et objet de manipulations de l'aristocratie féodale, ainsi que la dégradation du climat des affaires dans l'île. C'est aussi le signe de l'offensive de la Couronne d'Aragon et de la volonté des hommes d'affaires catalans de s'implanter et de s'imposer aux dépens des Pisans, qui manquent désormais du soutien vigoureux de la commune, affaiblie depuis la fin du XIII^e siècle. Celle-ci tente toutefois d'intervenir par les moyens diplomatiques pour plaider la cause de ses concitoyens et par le choix de ses envoyés pour défendre efficacement ses intérêts commerciaux.

Quels que soient les résultats obtenus par Corrado de Vico, ses démarches, ses réseaux, ses négociations, sa fermeté et sa persévérance démontrent clairement des éléments concrets du fonctionnement de la diplomatie pisane et les choix opérés par la commune de ses ambassadeurs, afin de garantir la réussite de leurs missions. C'est toute l'épaisseur des pratiques diplomatiques pisanes que dévoile ce dossier, qui met en évidence une diplomatie dynamique, qui se reflète non seulement dans l'évolution des statuts communaux, mais aussi et surtout dans la conclusion de nombreux traités de paix et de commerce.

⁵³ ASP, *Com. div. A*, n. 30, f. 71bis.

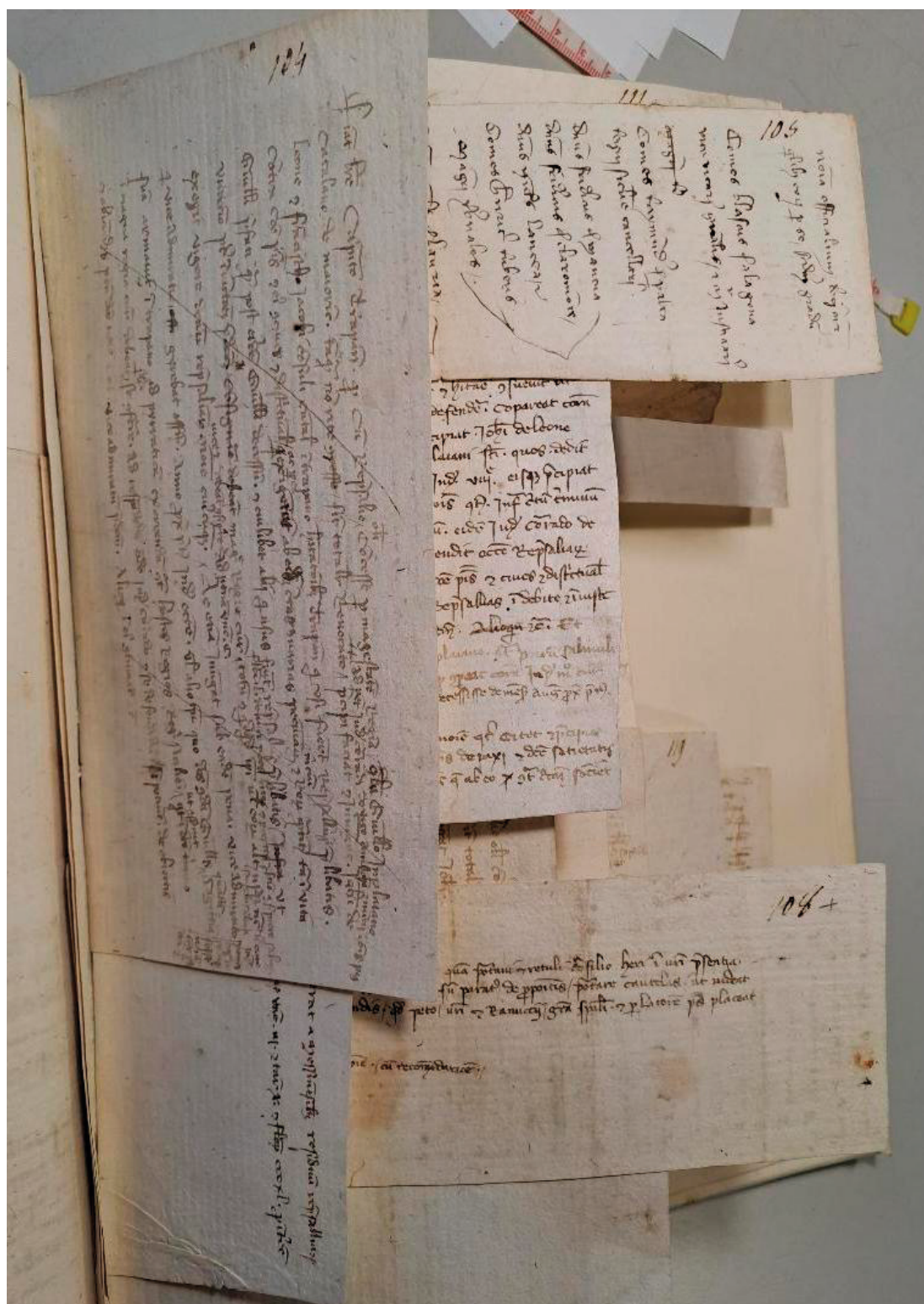


Fig. 1. Notes insérées à la fin du registre

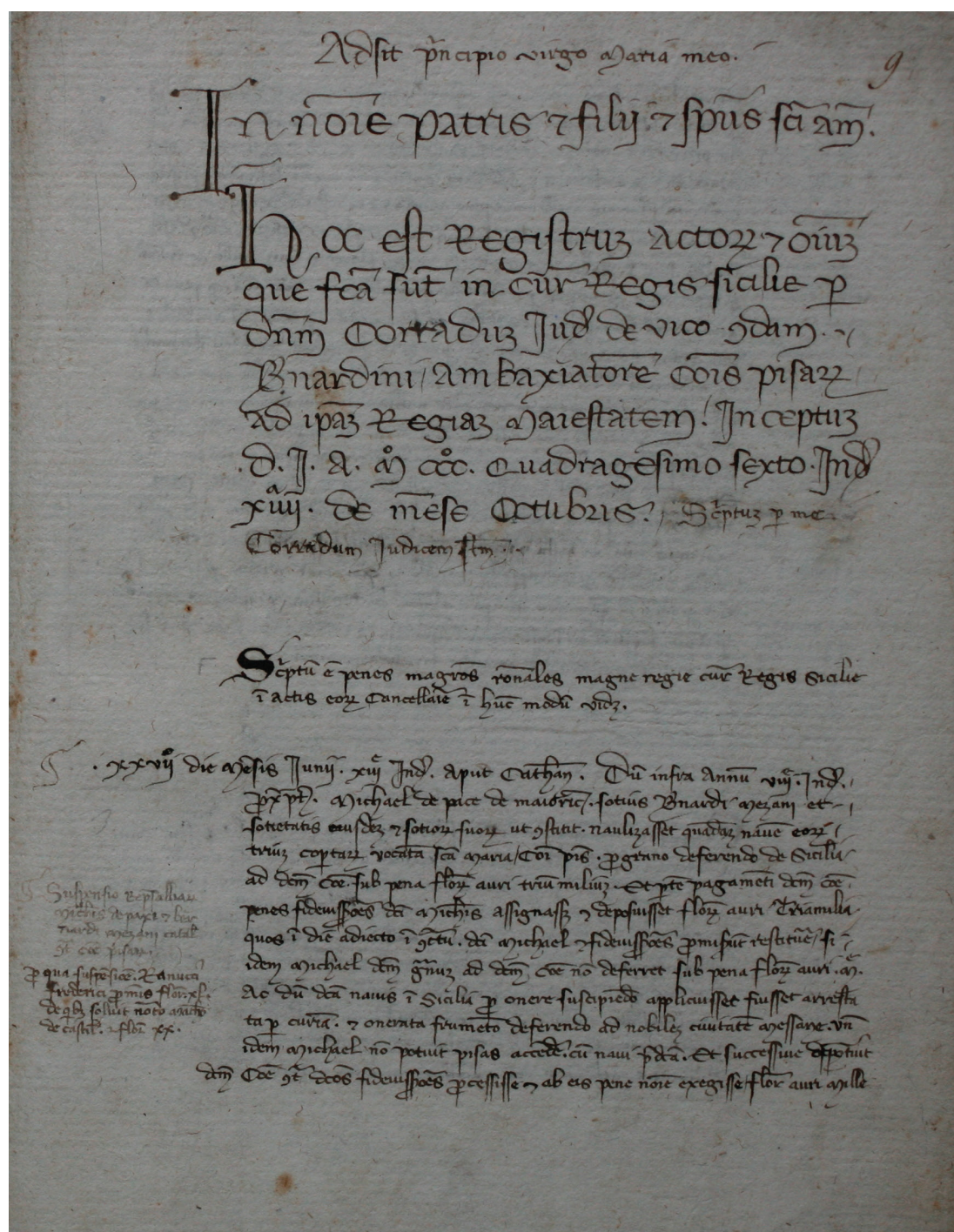


Fig. 2. Préambule du registre rédigé par Corrado de Vico, ambassadeur de la commune de Pise auprès de la cour de Sicile (ASP, Com. div. A, n. 30, f. 9)

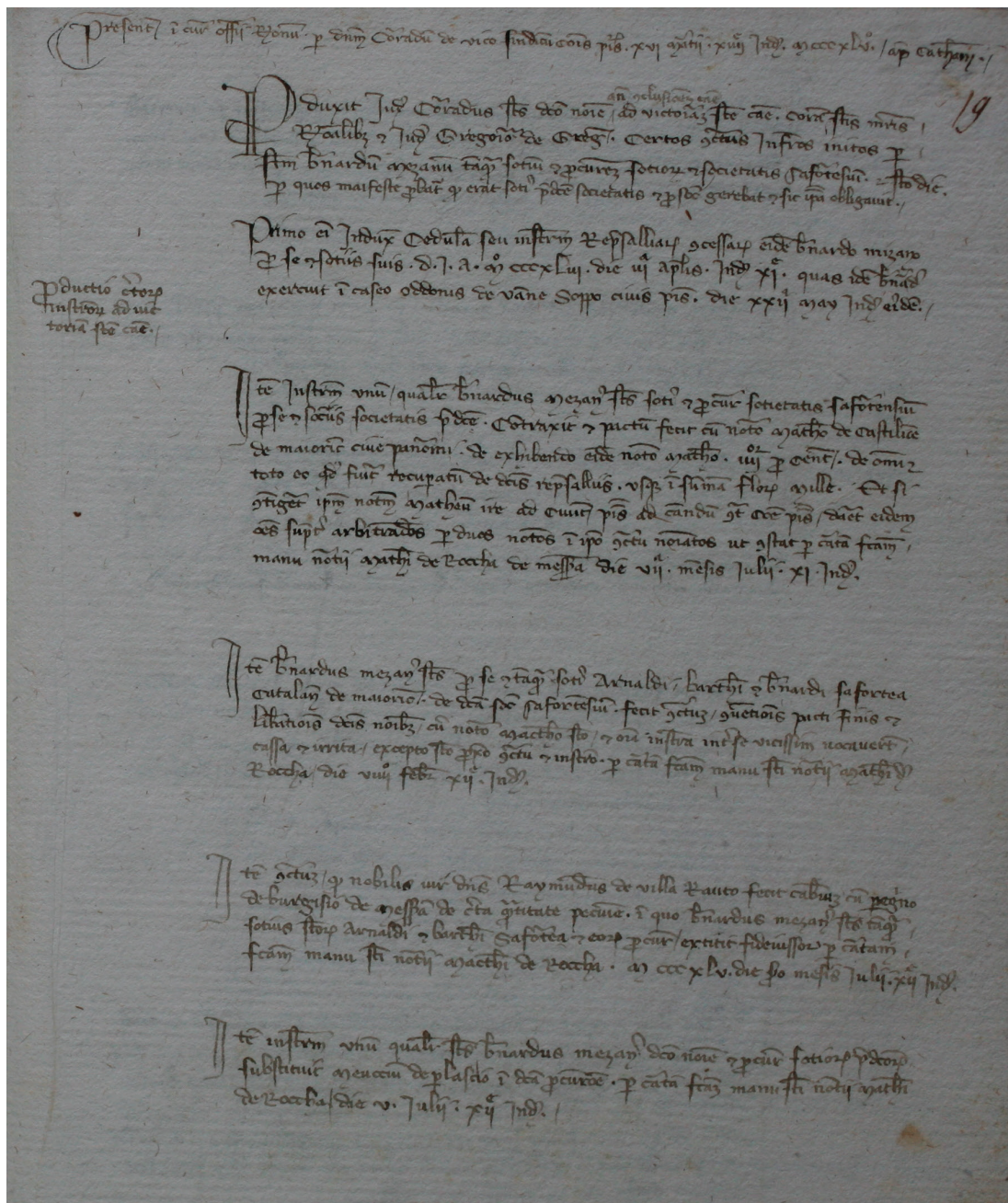


Fig. 3. Productio certorum instrumentorum ad victoriam suprascripte cause (ASP, Com. div. A, n. 30, f. 19)

124

*P pte Cons pisan. Noia Judicium
Confidentium.*

*Dni Jud Jannes Testa
Jud Bertrame de Catta
Jud frascus bonifati
Jud filippus de parigi
Jud Orlandus de Gregorio
Jud ~~Thomagus de Lupatolo~~
Jud Perron de termino.*

Die xiiij. July Ind. eiusd.

Noia Jud no suspector p pte Cons pisan.

<i>Dni Jud Jannes Testa.</i>	<i>Filippus de parigi</i>
<i>Bertrame de Catta</i>	<i>Orlandus de Gregorio</i>
<i>frascus bonifati</i>	<i>Perronus de termino</i>

Figg. 4a et 4b. Liste des juges favorables à la commune de Pise (ASP, *Com. div. A*, n. 30, f. 124)

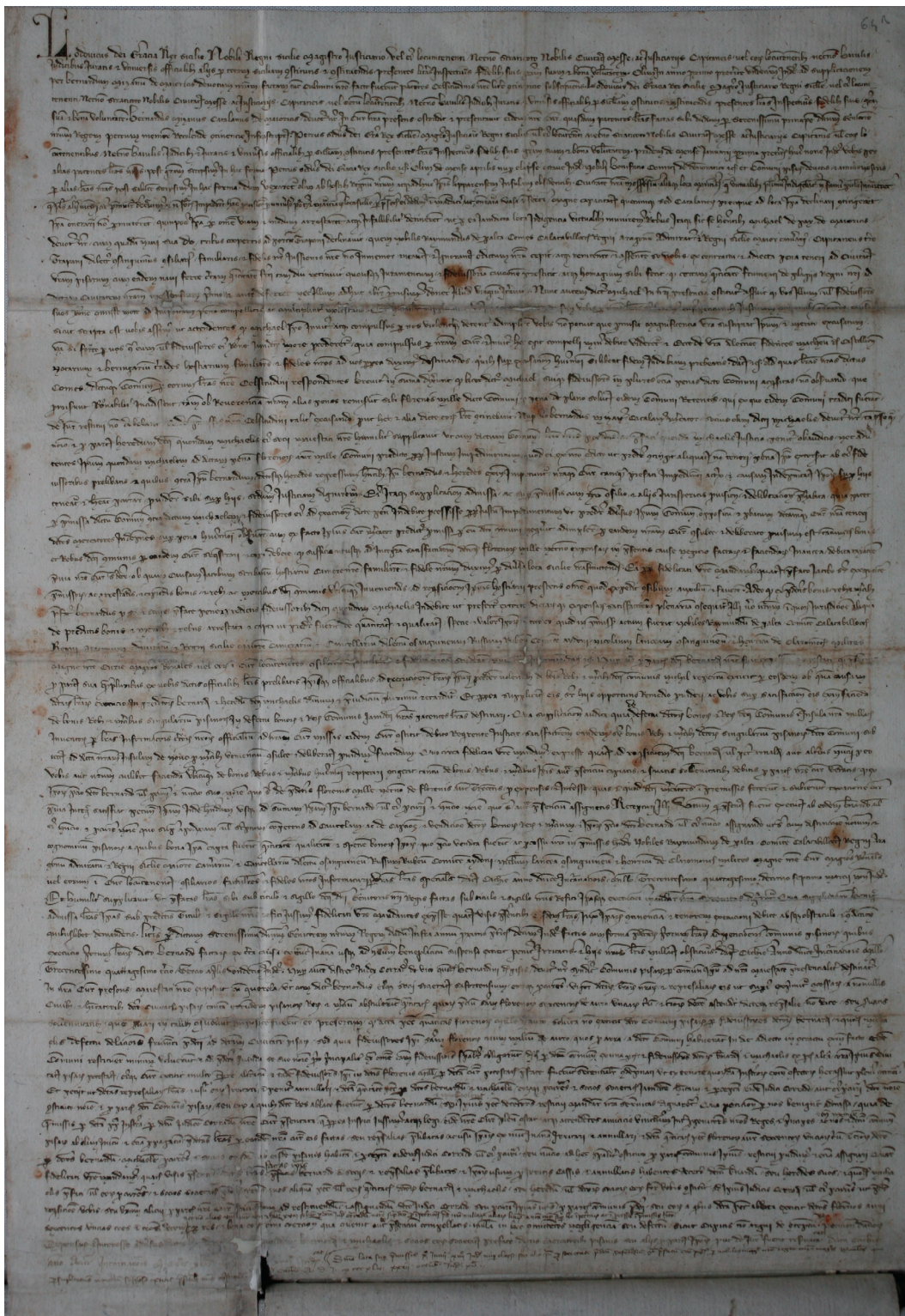


Fig. 5. Lettre de Louis roi de Sicile, aux officiers du royaume leur annonçant la révocation des représailles à l'encontre des Pisans, concédées à Michele di Paxe et Bernat Mezzani, catalans de Majorque (ASP, Com. div. A, n. 30, f. 64)